DECRET N°2009-365/PRES/PM/MTSS/ MS/MASSN portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso. JO N° 26 DU 25 JUIN 2009

LE PRESIDENT DU FASO,

PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU le décret n°2007-349/PRES du 04 Juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2008-517/PRES/PM du 3 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement ;

VU la loi n°028/2008/AN du 13 mai 2008 portant code du travail au Burkina Faso ;

VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du gouvernement ;

VU le décret n°2006-378/PRES/PM/MTSS du 04 août 2006 portant organisation du Ministère du travail et de la sécurité sociale ;

VU l'avis du Comité technique national consultatif d'hygiène et de sécurité en sa session du 08 octobre 2008 ;

Sur rapport du Ministre du travail et de la sécurité sociale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 avril 2009;

DECRETE

<u>Article 1</u>: Le présent décret est pris en application de l'article 153 du Code du Travail. Il vise à déterminer la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso. Par enfant, il faut entendre toute personne âgée de moins de dix huit ans.

<u>Article 2</u>: Sont des travaux dangereux interdits aux enfants de l'un ou de l'autre sexe :

- les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant ;
- les travaux qui exposent les enfants à des sévices physiques, psychologiques ou sexuels ;
- les travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés ;
- les travaux qui s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux, ou qui impliquent de manipuler ou porter de lourdes charges ;
- les travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain, pouvant notamment exposer les enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux, ou à des conditions de température, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé ;
- les travaux qui s'effectuent dans des conditions particulièrement difficiles, par exemple pendant de longues heures ou pour lesquels l'enfant est retenu de manière injustifiée dans les locaux de l'employeur;
- les travaux susceptibles de porter atteinte au développement et à la capacité de reproduction des enfants ;
- les travaux qui impliquent l'utilisation de tout chariot élévateur pour le déplacement des charges.

<u>Article 3</u>: Il est également interdit d'employer les enfants de l'un ou l'autre sexe à un travail effectif de plus de huit heures par jour.

La journée de travail ci-dessus mentionnée doit être coupée par un ou plusieurs repos dont la durée totale ne peut être inférieure à deux (02) heures.

<u>Article 4</u>: Les garçons et les filles de 16 à 17 ans ne peuvent porter, traîner ou pousser, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du lieu habituel de travail, des charges supérieures aux poids, véhicule compris, déterminés dans le tableau suivant :

Type de charges	Garçons	Filles
Port de fardeaux	20 kilogrammes	15 kilogrammes
Transport par brouette	40 kilogrammes	30 kilogrammes
Transport par charrette à bras à 2 roues	130 kilogrammes	65 kilogrammes
Transport par véhicule à 3 roues à pédales	75 kilogrammes	60 kilogrammes
Transport par véhicule à 4 roues	250 kilogrammes	200 kilogrammes

<u>Article 5</u>: La liste des travaux dangereux interdits aux enfants par secteur d'activités est déterminée dans le tableau suivant :

Secteurs	Activités	Raisons de l'interdiction
	Epandage d'engrais chimiques et de pesticides Manipulation d'agents chimiques dangereux	Maladies spéciales dues aux émanations, intoxication Maladies spéciales dues aux émanations ; intoxication
Agriculture	Conduite de tracteurs et autres engins de travaux agricoles	Accidents
	Manipulation de machines dangereuses	Accidents
	Conduite de troupeaux d'animaux en transhumance sans encadrement d'adulte	Morsures, piqûres, accidents
	Coupe de fourrage à des hauteurs dangereuses	Accidents
El.	Conduite la nuit des animaux au pâturage	Morsures, piqûres, accidents.
Elevage	Convoyage à pied de troupeaux d'animaux destinés à la commercialisation	Longue marche, morsures, piqûres, accidents, cibles faciles pour bandits.
	Manipulation et contention des animaux dans les parcs traditionnels de vaccination.	Accident, insécurité
	Manipulation de déparasitants vétérinaires internes et externes	Intoxication, maladies dues aux émanations
Pêche	Jet de la lance	Blessures, noyade
A and formation	Coupe de bois (enfant de moins de 17 ans)	Blessures
Agroforesterie	Pose de pièges	Accidents, blessures

	Guide de chasse	Morsures de serpent
	Pisteur	Agression par des animaux
chasse	Manipulation des armes	Accidents
	Fabrication et réparation d'accumulateurs	maladies spéciales
	électriques au plomb Fabrication d'alliage et soudure contenant	Maladies spéciales dues aux
	10% de plomb	émanations
	Manipulation, traitement, réduction des	Maladies spéciales dues aux
	cendres contenant du plomb	émanations
	Grattage et ponçage des peintures à la	Maladies spéciales dues aux
	céruse et au sulfate de plomb.	émanations
	Travaux de peinture de toute nature	Maladies spéciales dues aux
Industrie	comportant l'emploi de la céruse, du sulfate	émanations
	de plomb et de tous autres produits	
	contenant ces pigments Récupération du vieux plomb	Maladies spéciales dues aux
	Recuperation du vieux pionio	émanations
	Métallurgie, affinage, fonte du plomb, de ses	Maladies spéciales dues aux
	alliages et des métaux plombifères	émanations
	Fabrication, manipulation des matières	Accidents
	explosives	
	Manipulation des engins, artifices ou objets	Poussières dangereuses ;
	contenant des matières explosives	accidents
	Utilisation et manipulation des explosifs	Accidents
	Graissage, nettoyage, visite, réparation de	Accidents, blessures et
	machines ou mécanismes en marche	intoxication
	Production, emmagasinage, mise en	Accidents, blessures et
	bouteille de gaz comprimé ou liquéfié	intoxication
	Entretien, surveillance des récipients sous	Accidents
	pression Tout travail dans les locaux où se trouvent	Accidents
	des machines actionnées à la main ou par un	ACCIUCIUS
	des macinnes actionnees à la main ou par un	

	moteur dont les parties dangereuses ne	
	comportent pas de dispositifs de protection	
	appropriés.	
	Toute manoeuvre d'appareils générateurs	Electrisation, électrocution
	d'électricité	
	Surveillance, entretien d'installations	Electrisation, électrocution
	électriques	
	Fabrication du chlorure de chaux	Brûlures
	Fabrication des chlorures alcalins, eau de	Brûlures et maladies
	javel	spéciales
	Fabrication et manutention d'acides.	Brûlures
	Travaux exposant habituellement aux	Emanations nuisibles,
	vapeurs de mercure, au mercure et ses	intoxication
	composés	
	- Composes	Poussières nuisibles,
		maladies spéciales et
	Égrenage du coton sans protection	accidents
	Éffilochage et déchiquetage des chiffons	Poussières nuisibles
	sans protection	Toddsteres maistores
	Travaux avec l'air comprimé	Accidents, explosion.
	Opérations d'abattage des animaux dans les	Accidents, blessures,
	abattoirs	troubles psychologiques
		Eboulements; troubles
	Travaux souterrains des mines, carrières,	
	sites d'orpaillage	ophtalmologiques Empretions puisibles
	Extraction de minerai à l'aide de produits	Emanations nuisibles,
	chimiques	intoxication
	Extraction de minerai à l'aide d'explosifs	Explosions
	Extraction de minerai à l'aide du feu	Incendies
	Taille à la main, broyage, polissage à sec de	Blessures et poussières,
	roche	positions de travail pénibles
	Concassage de minerai	Poussières nuisibles,
Mines,		blessures; postures
carrières, sites		inconfortables
d'orpaillage		Poussières nuisibles;
1 5		positions de travail pénibles
	Lavage, vannage de minerai	

		Transcon
		Travaux épuisants,
	Transport de blace de nicense	blessures; troubles
	Transport de blocs de pierres	musculo-squelettiques
	Travaux de coulée de métaux	Accidents, brûlures,
		émanations nuisibles
	Travaux de traitement de minerai par	Emanations nuisibles
	amalgamation au mercure sur les sites	
	d'orpaillage.	
	Travaux d'élévation de toute nature	Accidents
	Travaux sur échafaudages volants, échelles	Chute et blessures
	suspendues et plate- formes	
	Travaux de montage et de démontage d'appareils de levage	Blessures
	Conduite d'appareils de levage autres que les	Accidents
	élévateurs guidés fonctionnant en cage clos	
	Signalement aux conducteurs des appareils	Accidents
	de levage	
	Arrimage, accrochage ou réception des	Accidents
	charges en élévation	
	Conduite d'engins, véhicules de manutention	Accidents; troubles
	et de terrassement	musculo-squelettiques
	Travaux de ponçage et bouchardage de	Poussières nuisibles
	pierres dures	
	Travaux de démolition	Poussières nuisibles et
		accidents
	Travaux de percement de galeries	Eboulement et poussières
	souterraines	nuisibles
	Travaux de terrassement en fouilles étroites	Eboulement et poussières
	et profondes	nuisibles
	Travaux de boisage, de fouille et galeries	Eboulement et émanations
Bâtiments et		nuisibles
travaux	Travaux d'étaiement	Accidents
publics		
	Travaux dans les égouts	Emanations nuisibles,
		maladies spéciales
	Travaux de dynamitage de rochers	Accidents; troubles ORL,
		poussières nuisibles

	Commerce informel	
	Port de fardeaux (lorsque la charge excède la force de l'enfant au regard de son âge et de son sexe)	Maladies musculaires et osseuses; retard staturopondéral
	Préparation de dolo (bière de mil) et de surveillance des jarres bouillantes	Accidents; exposition à la grande chaleur; lourdes charges
	Vente de dolo dans les cabarets	Troubles psychosociaux, exposition aux abus sexuels
	Emploi dans les débits de boissons	Troubles psychosociaux; exposition aux maladies, aux infections sexuellement;
		transmissibles (IST) Troubles psychosociaux;
	Emploi dans les boîtes de nuit	exposition aux maladies, aux infections sexuellement transmissibles (IST)
	Lavage de voiture (lorsque le travail inclut le nettoyage des parties intérieures)	Travail épuisant ; accidents
	Ramassage de ferrailles	Blessures, maladies
	Collecte de déchets ménagers	Émanations nuisibles; maladies
	Travaux domestiques	
Secteur	Manipulation des excréta	Maladies contagieuses, maladies du péril fécal
informel	Entretien de tout matériel ou équipement des personnes malades	Maladies contagieuses
	Gardiennage	Troubles psychosociaux; exposition aux délinquants
	Exercice de petit commerce pour le compte de l'employeur	Exposition aux dangers de la rue (prostitution, accidents de circulation)

	T	
	Emploi dans les ateliers de soudure et de	Vapeurs et poussières
	construction métallique sauf dans le cadre	_
	de l'apprentissage	ophtalmologiques, troubles
		ORL
	Emploi dans les ateliers de menuiserie et	Vapeurs et poussières
	de verre (aluminium) sauf dans le cadre de	nocives; troubles musculo-
	l'apprentissage	squelettiques; accidents
	Emploi dans les ateliers de traitement des	Vapeurs et poussières
	déchets ménagers et industriels	nocives; maladies
	Emploi dans les imprimeries sauf dans le	Vapeurs et poussières
	cadre de l'apprentissage	nocives
		Vapeurs et poussières
		nocives, maladies; troubles
	Emploi dans les stations d'épuration	musculo-squelettiques
	Vidange et descente de moteur	Émanations nuisibles,
	d'automobiles	accidents; lourdes charges,
		intoxication
		Poussières nuisibles;
Artisanat		troubles ORL, troubles
	Travaux de meunier	musculo-squelettiques
	Emploi dans les ateliers de travail à sec	Vapeurs et poussières
	des cornes et tanneries	nocives
		Vapeurs et poussières nocives,
		exposition aux produits
	Emploi dans les ateliers de teinture, aux	chimiques; intoxication
	travaux de peintures	
	Travaux de bronze sauf dans le cadre	Brûlures, vapeurs nocives;
	familial	températures excessives
	Fabrication et réparation d'armes à feu	Accidents et blessures
	Fusion de matière plastique;	Émanations nocives; brûlures
	Ponçage motorisé du cuir.	Accidents, poussières
Arts et		dangeureuses; troubles ORL
Spectacles		

	Exécution de tours de force périlleux ou d'exercices de dislocation dans les réprésentations publiques données dans les	Accidents; troubles musculo-squelettiques; troubles psychologiques
	théâtres, bals, cinématographies, cafés,	troubles psychologiques
	concerts ou	
	cirques	
	Travail de docker	Travail pénible, troubles musculo-squelettiques
Transport	Enfant manœuvre sur car	Accidents
	Manipulation des prélèvements	Maladies contagieuses
Secteur de la santé humaine et animale	Manipulation des vêtements et linges souillés	Maladies contagieuses
	Manipulation de déchets bio- médicaux	Maladies contagieuses
	Travaux exposant aux rayonnements ionisants	Atteintes à la capacité de
		reproduction,maladies spéciales

<u>Article 6</u>: La liste des travaux sus indiquée doit être mise à jour par une révision en cas de besoin.

<u>Article 7</u>: Les infractions aux dispositions du présent décret sont constatées et sanctionnées conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n°029-2008/AN du 15 mai 2008 portant lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées.

<u>Article 8</u>: Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles de l'arrêté n°539/ITLS.HV du 29 juillet 1954 relatif au travail des enfants.

<u>Article 9</u>: Le Ministre du travail et de la sécurité sociale, le Ministre de la santé et le Ministre de l'action Sociale et de la solidarité nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 28 mai 2009

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de la santé

Le Ministre du travail et de la sécurité sociale

Seydou BOUDA

Jérôme BOUGOUMA

Le Ministre de l'action sociale et de la solidarité nationale

Pascaline TAMINI